

des subventions aux municipalités afin de les aider dans leur organisation. Presque toutes les villes de plus de 30,000 habitants et environ la moitié des villes de 5,000 à 30,000 ont maintenant des commissions d'organisation.

Sous-section 5.—Aide aux industries primaires

La création de ministères provinciaux chargés surtout d'aider l'industrie secondaire trouve son parallèle dans l'organisation plus fonctionnelle de ministères qui s'occupent des industries primaires. Ce genre d'organisation existait avant la guerre, dans la mesure où toutes les provinces avaient un ministère qui s'occupait surtout des problèmes agricoles. Maintenant, les exploitations forestières, les pêcheries et les mines sont mieux reconnues dans l'organisation des ministères. Parmi les changements qui ont contribué à cet avancement comptent les événements suivants: le Nouveau-Brunswick ajoute une Division des pêcheries au ministère des Industries et de la Reconstruction; le Québec sépare la chasse et la pêche des terres et forêts et les incorpore au Bureau des pêcheries maritimes du ministère des Mines pour former le nouveau ministère de la Chasse et des Pêcheries; l'Alberta transfère sa Commission de la pêche et de la chasse et sa Division des Pêcheries du ministère de l'Agriculture au ministère des Terres et des Mines et ajoute à ce dernier une Commission des utilités du gaz naturel et un organisme de vente pour le charbon; et la Colombie-Britannique élève le Bureau des exploitations forestières du ministère des Terres au niveau d'une division et le ministère est maintenant désigné sous le nom de ministère des Terres et Forêts. D'autres changements offrent aussi de nouveaux ou de meilleurs services aux industries primaires. L'Ontario et le Nouveau-Brunswick ajoutent des bureaux au ministère de l'Agriculture afin de résoudre les problèmes des syndicats de crédit et des coopératives, tandis que la Saskatchewan établit un ministère des Coopératives et du Développement des coopératives. La Nouvelle-Écosse ajoute une Division de la production laitière au ministère de l'Agriculture. Le Québec établit une Commission de l'industrie laitière et un Bureau de crédit agricole.